



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Mars 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno HURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Jean-Marie ROYER, Jacques DAMIEN, Nathalie DELMAERE ? Marc DESLANDES, Corinne DRON, Sylvain HAMEL, Daniel SANNIER et David ZWAARDEMAKER.

Absente excusée : Arlette PETIT

Absente : Estelle MAUROUARD

Pouvoirs : Jean-Marc BELLAMY, Astride LEVAVASSEUR, Marie-Claude MARICAL, à Bruno HURÉ, Marie-Fernande PIGNÉ à Jacques DAMIEN –à Daniel SANNIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie ROYER

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil

Il est donné une lecture partielle du compte-rendu de la réunion du 21 février 2014.

Après la demande de correction apportée par M. DESLANDES sur la mention de son pouvoir à M. Sylvain HAMEL, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2013	005-2014 006-2014
------------------------------------	------------------------------

M. Jacques DAMIEN présente les comptes administratifs 2012 de la Régie des Transports et de la commune.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent, à l'unanimité, les comptes administratifs 2013 arrêtés comme suit :

Régie des transports :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	16 985.55	Fonctionnement	15 897.85
Investissement	0.00	Investissement	0.00
		Report en section d'exploitation N-1	7 260.66
	16 985.55		23 158.51

En tenant compte du report de l'excédent de l'exercice antérieur, l'excédent total est de 6 172.66 €.

Commune :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	681 094.45	Fonctionnement	884 620.01
Investissement	805 342.39	Investissement	630 768.80
		Report en section de fonctionnement N-1	126 308.52
		Report en section d'investissement N-1	7 326.55
	1 486 436.84		1 649 023.88

En tenant compte du report de l'excédent de l'exercice antérieur, l'excédent total est de 162 587.04 €

M. DAMIEN explique la répartition des 26.60 € du SITS de Barentin sur le report en section de fonctionnement N-1.

C'est à la demande de la perception de Duclair que la somme est portée à cet endroit.

Reste à réaliser

Dépenses : 160 207.00 €

Recettes : 152 250.00 €

Excédent final intégrant les restes à réaliser : **154 630.04 €**

(M. le Maire ne prend pas part au vote)

M. HAMEL demande si les dotations pour 2014

M. le Maire signale que les dotations vont diminuer (-6 à 8 % pour la CREA).

M. DAMIEN précise que le budget 2014 sera voté au plus juste puisqu'il sera voté plus tard et que toutes les dotations seront connues.

Comptes de gestion 2013	007-2014 008-2014
--------------------------------	------------------------------

Régie des transports :

Le compte de gestion 2013 établi par Madame la trésorière Municipale présente les mêmes résultats que le compte administratif 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2013.

Commune :

Le compte de gestion 2013 établi par Madame la trésorière Municipale présente les mêmes résultats que le compte administratif 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2013.

Affectation des résultats d'exploitation	009-2014 010-2014
---	------------------------------

Régie des transports :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 6 172€ au 31 décembre 2013, et qu'il n'y a pas de besoin de financement en investissement, le conseil municipal décide d'affecter le résultat en totalité au 002 « excédent antérieur reporté ».

A l'unanimité

Commune :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 154 630€ au 31 décembre 2013, le conseil municipal décide d'affecter le résultat en totalité au 002 « excédent antérieur reporté ».

A l'unanimité

M. SANNIER remercie les gestionnaires de la commune, M. DAMIEN et Mme BODELLE pour la présentation des comptes administratifs et la bonne tenue des comptes.

Participations extensions de réseaux électriques

011-2014

Vu l'exposé de M. le Maire au conseil municipal que la commune a été saisie d'une demande d'urbanisme par la société RJP pour la construction de 19 lots à usage d'habitations sur son territoire, Allée de l'Orée de la Forêt.

Les services d'ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette autorisation d'urbanisme. Il en résulte qu'une extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF est nécessaire pour alimenter cette parcelle. Le chiffrage réalisé par ERDF donne un montant de travaux de 3 119.11 € HT.

Il en résulte des pièces qu'il peut être fait application de l'article L 332-15 du Code de l'urbanisme et notamment de son alinéa 3 qui définit les caractéristiques d'un équipement propre et qui permet l'imputation au pétitionnaire des frais liés à une extension de réseau rendue nécessaire par le projet.

D'un commun accord, devant faire l'objet d'une convention, la société RJP versera à la commune d'Hénouville une participation à hauteur de 100 % du montant hors taxe des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- autorisent la participation de la société RJP à hauteur de 100% du montant HT des travaux d'extension du réseau d'électricité,
- donnent pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment la signature de la convention conclue à cet effet.

A l'unanimité

CREA – Programmation des travaux voirie 2015

012-2014

M. le Maire expose qu'en juillet 2015, la CREA passera Métropole et donc il y aura plus de communes intéressées par les travaux de voirie. La CREA sollicite donc les communes pour connaître leur projets afin d'anticiper.

En 2014, des travaux de voirie seront entrepris sur la RD67 mais aussi Route de l'Ouraille (demande de devis en cours). Les frais seront partagés entre les deux communes, selon le souhait de M. DELALONDE (actuel maire de la Vaupalière) et M. HURÉ.

M. SANNIER demande pourquoi une 3^è tranche de travaux sur la RD 67 ?

M. le Maire explique que c'est la phase final des travaux de cheminement, d'assainissement et de voirie Route de Saint Martin – RD 67 et Route de l'Ouraille

M. le Maire précise également que des trous ont été rebouchés sur la chaussée de la Route de l'Ouraille (environ 2000 € à la charge de la Vaupalière et 1500 € à la charge d'Hénouville).

M. SANNIER signale que des trous sont en formation Ruelle du Moulin. M. le Maire répond que les travaux de rebouchage seront réalisés en même temps que les travaux de la Rd67.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de lancer les études de faisabilité sur les travaux de voirie relatives à la réalisation de trottoirs, d'aménagement du réseau pluvial la RD 67 (Route de Saint Martin) – 3^è tranche,
- de mandater la CREA pour la réalisation de ces études,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité

Syndicat Départemental d'Electrification 76 - Programmation des travaux 2014	
---	--

M. le Maire signale le report du vote car, à ce jour, il n'a pas reçu tous les chiffrages.

1) Enfouissement (carrefour de chez M. Mme PECOT jusqu'à la Mairie ainsi que l'allée du Parc)

- part communale : 61320 €

- coût total : 153 401 €

2) Eclairage public (Route de la Mairie à partir de la Résidence des Tilleuls jusqu'à l'allée du Parc)

- part communale : 22955.61 €

- coût total : 44921.23 €

3) Eclairage (Points lumineux dans la Grande Rue)

- part communale : 801.36 €

- coût total : 1602.00 €

4) 1 candélabre avec enfouissement (Sente piétonne jusqu'à l'allée des Jonquilles)

- part communale : 4 146 €

- coût total : 8 292 €

Convention d'installation et d'utilisation d'un abri- voyageurs de type urbain	013-2014
---	-----------------

M. le Maire procède à une brève lecture de la convention.

M. HAMEL suggère de mettre un bac à fleurs en amont afin d'éviter les sorties de routes et permettre davantage de fleurissement.

M. le Maire précise que l'abri-voyageur est situé sur un nouvel emplacement aménagé.

M

Vu le projet de convention entre la Commune et Département 76 qui a pour objet de définir les obligations respectives dans la réalisation et la gestion du programme d'installation d'abris-voyageurs,

Vu l'installation d'un nouvel abri-voyageurs RD982 – arrêt « Le Mesnil »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention relative au programme d'installation et d'utilisation d'un abri-voyageurs de type urbain avec le Département de Seine Maritime, RD982 – arrêt « Le Mesnil ».

La convention sera renouvelée par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2014.

A l'unanimité

M. le Maire fait part du départ en retraite de Carlos BERTIN depuis le 7 mars dernier. Ce dernier ne souhaitait pas une manifestation officielle comme celle de Mme FOUQUIER. Quelques élu(e)s et agents se sont retrouvés autour de boissons chaudes et de viennoiseries.

Vu La cessation d'activité pour départ en retraite de M. BERTIN
Vu l'organisation d'une manifestation à cette occasion,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à offrir un chèque cadeau CONFORAMA d'une valeur de 150 €.

A l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Salle polyvalente - Procès-verbal sous commission départementale de sécurité ERP-IGH :

Suite au passage de la commission le 18 décembre dernier, la salle jaune ne peut accueillir que 19 personnes. Aussi, par mesures de sécurité, M. le maire a décidé de ne plus louer cette salle jusqu'à ce que des travaux soient réalisés. Il est nécessaire de prévoir une 2^{ème} sortie à plus de 5 m de la première, en sachant que celle de la cuisine ne peut pas faire office de 2^{ème} sortie.

M. le maire pense qu'il va falloir remodeler la salle, c'est-à-dire retirer la verrière.

M. SANNIER demande pourquoi cette nouvelle réglementation, M. ROYER répond que cette réglementation existe depuis quelques années et que la commune était en sursis.

Requête CCI - Classement Boucle de Roumare :

M. le maire fait part des différentes demandes de recours engagés au sujet du classement de la Boucle de Roumare.

Subvention FNP

M. le Maire informe les élus que le Fonds National de la Prévention de la CNRACL a octroyé une subvention de 2000 € à la commune en vue de la réalisation du document unique. Une convention sera prochainement signée en ce sens.

Mme BODELLE, assistante de prévention pour la commune, explique l'objet de cette formation et les prochaines étapes qui permettront la réalisation du document unique recensant les risques professionnels et mesures mises en place par la commune sur chaque poste de travail.

S.E.E.N

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de faire une étude sur les eaux de ruissellements sur la RD67 et étudier les aménagements possibles.

M. le Maire lit l'objet de la consultation.

Sous 3 semaines, les résultats des études seront connus, un chiffrage sera réalisé ainsi que les travaux réels et les parts de financement de chacun (Bassins Versants, CREA, département, Commune).

Dans le même cas, une étude avait été réalisée par AFT géomètres pour les travaux de la RD67.

Limitation de la vitesse RD982

Suite à la réunion avec M. JOLIVEL, Directeur de la Direction des Routes et M. FOLLIGNIE, Chef de l'Agence de Clères, 2 portions de la RD982 (Route de Duclair) passeront prochainement à 70 km/h au lieu de 90 km/h., afin de garantir la sécurité publique des usagers.

Le département 76 envisage un aménagement de la route en concertation avec la commune en vue de permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité.

Conseil Municipal des Enfants :

M. SANNIER annonce la dernière réunion du conseil municipal des enfants le vendredi 21 mars à 18h15 jusqu'à 19h30. Un pot de l'amitié clôturera la dernière séance.

M. HURE donne la boîte à idées déposée à l'école à M. SANNIER.

M. le Maire termine la dernière séance du conseil municipal du mandat en remerciant les élu(e)s pour leur travail et la bonne ambiance qui a toujours régné au sein de l'équipe municipale pendant les 6 ans écoulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Bruno HURÉ

Pouvoir de
Marie-Claude MARICAL à
Nathalie DELMAERE

Pouvoir de
Jean-Marc BELLAMY à
Daniel SANNIER

Jean-Marie ROYER

Daniel SANNIER

Pouvoir de
Mme Marie-Fernande PIGNÉ
à Jacques DAMIEN

Jacques DAMIEN

Pouvoir
d'Astride LEVAVASSEUR
à Bruno HURE

Mme Corinne DRON

Nathalie DELMAERE

Marc DESLANDES

Sylvain HAMEL

David ZWAARDEMAKER